

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 FEVRIER 2018 -

DÉCISION N° 18 - 02 - 009

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni le 15 février 2018 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents:

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : Les avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours de CUINZIER pour les lots n° 1, 2, 4 et 10.

Ces avenants ont pour objet la prise en compte de travaux modificatifs non prévus initialement en plus-value et moins-value dans le cadre du marché relatif aux travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Cuinzier.

Avenant n°1 au lot 1 : «Démolition – Maçonnerie - VRD » (annexe 1) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Moins-values diverses pour un montant total de 2 914,16 € TTC (prestations non réalisées telles que la dépose de faïence...),
- Plus-values diverses pour un montant total de 2 914,16 € TTC (réalisation de socles en béton et en résine notamment).



Le montant global de ces modifications n'a pas d'impact sur le montant global du marché qui reste identique.

Avenant n°1 au lot 2 : «Charpente métallique – couverture – bardage – zinguerie » (annexe 2) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement du polyester en toiture sur la salle de sports,
- Fourniture et pose de jonctions métalliques entre menuiseries aluminium et cloisons placoplâtre et pose d'un habillage entre le montant de portail et le local d'alerte.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 1 536 € TTC, soit une augmentation de 4,66 % du montant initial du marché qui passe de 32 946 € TTC à 34 482 € TTC.

Avenant n°1 au lot 4 : «Serrurerie - métallerie » (annexe 3):

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Moins-values diverses pour un montant total de 2 796 € TTC (panneaux grillagés non installés...),
- Plus-values diverses pour un montant total de 744 € TTC (tablier de porte sectionnelle).

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 2 052 € TTC, soit une diminution de 27,04 % du montant initial du marché qui passe de 7 589,52 € TTC à 5 537,51 € TTC.

Avenant n°1 au lot 10 : «Electricité CFA - CFO » (annexe 4) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Moins-values diverses pour un montant total de 1 244,52 € TTC (luminaires non installés),
- Plus-values diverses pour un montant total de 4 798, 84 € TTC (ajout de matériels électriques notamment).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 3 554,32 € TTC, soit une augmentation de 10,08 % du montant initial du marché qui passe de 35 247,83 € TTC à 38 802,15 € TTC.

Le bureau est invité à examiner ces projets d'avenants.

Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du conseil d'administration approuve les avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours de CUINZIER pour les lots n° 1, 2, 4 et 10 et autorise le Président à signer le document joint en annexes.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT